



Les agences interim qui ne versent pas de salaires

Par **marijo77**, le **19/09/2014** à **18:54**

Bonjour, rnrnj'explique ma situation, j'ai effectué une mission interim de 2 semaines dans une entreprise en fevrier. Ce fut des contrats à la semaine. Ma premiere semaine m'a bien été payé mais pas la deuxième. L'agence, qui est pourtant réputée, m'a donné une excuse "bidon" comme quoi ils avaient perdu mes heures! j'ai appelé et me suis rendu sur place plusieurs fois dans cette agence afin de reclamer mon dû mais toujours rien... J'ai même rappelé l'entreprise où j'ai travaillé afin qu'ils redonnent mes heures a l'agence interim. Je les ai harcelé pendant 4 mois toujours rien....[smile7] rnrnNouvelle situation avec une autre agence interim!! j'ai travaillé en juin et juillet pour eux où tout s'est très bien passé! j'ai également travaillé le mois d'août où là je n'ai reçu aucun contrats (toujours contrats a la semaine) pas de fiche de paye et pas de paye !!!! j'ai souhaité arrêté la mission le 23 aout car j'ai eu une opportunité pour un cdd (rien a voir avec cette agence) mais ils doivent me payer les heures effectuées du 01 au 23 aout! eux aussi m'ont trouvé une excuse bidon !!!![smile33]rnrnJe ne sais pas quoi faire pour recevoir mes salaires!!!! merci d'avance !!!!

Par **Clairechou**, le **19/09/2014** à **21:11**

Bonjour.rnIl faut que tu t'armes de patience et que tu ailles aux Prud'hommes.rnIl faut que tu montes ton dossier, Avec des documents prouvant que ces jours là tu travaillais. Tu dis ne pas avoir de contrats, tu as peut être des fiches de postes ou autres docs émanant de l'agence d'interim qui montrent que tu as travaillé. Si tu n'as rien par contre c'est beaucoup plus compliqué. Ce qui serait super c est si tu avais des mails de ton agence qui te disent 'on a perdu vos heures / et leurs excuses bidons' : les mails sont des preuves parfaites. Tu dois

acheter un timbre fiscal de 35 e, le joindre à ton dossier et à une lettre où tu demandes de saisir le juge des referes (c est un juge d'urgence des prud hommes : quand le salaire n est pas versé la procedure est acceleree) . Ils te convoqueront. Tu vas demander ton salaire et des dommages et interets